



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2018-039

PUBLIÉ LE 6 AVRIL 2018

Sommaire

73_PREF_Präfecture de la Savoie

73-2018-04-06-001 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Valérie RAINAUD, secrétaire générale de l'académie chargée des fonctions de recteur de l'académie de Grenoble par intérim (2 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2018-04-06-001

Arrêté portant délégation de signature à Mme Valérie
RAINAUD, secrétaire générale de l'académie chargée des
fonctions de recteur de l'académie de Grenoble par
intérim



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Service de la coordination
des politiques publiques

Pôle coordination et
ingénierie territoriale

Arrêté portant délégation de signature à Mme Valérie RAINAUD, secrétaire générale de l'académie chargée des fonctions de recteur de l'académie de Grenoble par intérim

LE PRÉFET DE LA SAVOIE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment ses articles 43 et 44,

Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

Vu le décret du 10 septembre 2015 portant nomination de Mme Claudine SCHMIDT-LAINÉ en qualité de rectrice de l'académie de Grenoble,

Vu le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de M. Louis LAUGIER en qualité de préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 2 janvier 2018 portant installation de M. Louis LAUGIER à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 28 mars 2018 mettant fin aux fonctions de Mme Claudine SCHMIDT-LAINÉ, rectrice de l'académie de Grenoble,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2015 portant nomination de Mme Valérie RAINAUD, secrétaire générale d'académie,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Claudine SCHMIDT-LAINÉ, rectrice de l'académie de Grenoble,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Mme Valérie RAINAUD**, secrétaire générale de l'académie de Grenoble, chargée d'assurer l'intérim des fonctions de recteur d'académie à compter du 30 mars 2018 et jusqu'à l'installation du nouveau recteur, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'exclusion des correspondances destinées aux administrations centrales, aux parlementaires, au président du conseil départemental, les décisions suivantes :

PREFECTURE DE LA SAVOIE – CHATEAU DES DUCS DE SAVOIE – BP 1801 – 73018 CHAMBERY CEDEX

STANDARD : 04.79.75.50.00 – TELECOPIE : 04.79.75.08.27

<http://www.savoi.gouv.fr>

Contrôle de légalité des actes des collèges du département :

- délibérations des conseils d'administration,
- décisions des chefs d'établissement,
- lettres d'observation et recours gracieux.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à **Mme Valérie RAINAUD**, chargée des fonctions de recteur de l'académie de Grenoble par intérim, à l'effet de signer, au nom du préfet de la Savoie, les arrêtés de désaffectation des locaux scolaires et des biens meubles utilisés par les collèges, ainsi que les avis relatifs aux désaffectations des terrains et locaux scolaires utilisés par les écoles primaires et maternelles.

Article 3 : **Mme Valérie RAINAUD**, chargée des fonctions de recteur de l'académie de Grenoble par intérim, peut subdéléguer sa signature aux agents habilités placés sous son autorité. L'arrêté de subdélégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie et une copie sera communiquée à la préfecture de la Savoie.

Article 4 : L'arrêté préfectoral du 2 janvier 2018, portant délégation de signature à **Mme Claudine SCHMIDT-LAINÉ**, rectrice de l'académie de Grenoble, est abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 5 : M. le secrétaire général de la préfecture de la Savoie et la secrétaire générale de l'académie de Grenoble sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 6 avril 2018

Signé : Louis LAUGIER